



## Changement mode de garde pour enfant 14 ans

Par **sand35**, le **21/06/2016** à **19:02**

bonsoir

Ma fille de 14 ans souhaite venir vivre chez moi pour la prochaine année scolaire(elle a de meilleurs résultats en travaillant avec moi), en ce moment c'est son père qui à la garde et je la vois les premier et deuxième WE et la 1/2 des vacances scolaire.

Elle a envoyé un mail à un avocat de la région hier mais n'a pas de réponse, par ailleurs elle a très peur de l'annoncer à son père au point d'organiser sa fuite vers la gendarmerie du village en cas de problèmes...

Je ne sais pas comment je peux l'aider, pourriez vous me conseiller?

D'avance merci

Par **marie076**, le **21/06/2016** à **19:29**

Bonjour,

Que voulez vous que fasse un avocat saisi par mail ? RIEN

Si elle veut un changement du droit de visite et d'hébergement il faut que vous saisissiez le juge aux affaires familiales du lieu de résidence de votre fille, il l'entendra et vous aussi et en fonction de ce qui lui sera dit décidera de ce qui est le mieux dans l'intérêt de l'enfant. Je vous mets un lien pour un formulaire à remplir et à envoyer au juge

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_11530.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11530.do)

Par **sand35**, le **21/06/2016** à **23:29**

bonsoir,

merci de votre réponse, en lisant le formulaire, j'ai compris que c'était à moi de faire la demande et qu'il valait mieux passer par une résolution amiable en premier, je le conçois aisément dans la théorie

Mais en pratique; si j'envoie un mail au père, il va aussitôt aller "discuter" avec elle jusque là rien d'anormal!

Sauf que la "discussion" risque de tourner mal lorsqu'il entendra que sa fille lui résiste et s'oppose à lui.

Elle a peur qu'il lui interdise tous contacts en la privant de son téléphone, qu'elle soit obligée de rester dans sa chambre et qu'il la questionne jusqu'à ce qu'elle change d'avis.

Je connais ses méthodes, je les ai subi au moment de ma séparation d'avec lui.  
Et c'est là que je ne sais pas comment l'aider...

Par **marie076**, le **22/06/2016** à **15:22**

Bonjour

Dans ces conditions ne passez par l'amiable, faites votre demande au juge sur des éléments d'ailleurs objectifs (résultats scolaires meilleurs etc... ) rien que cela peut permettre au juge de changer la résidence de l'enfant. L'enfant n'est dès lors pas en 1ère ligne et si le père l'interroge , c'est votre procédure pas celle de l'enfant. Alors certes l'enfant, sera entendu vu son âge mais ce sera de toute façon en dehors du père